

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE
(Document 8 bis)¹

UNITE D'ENSEIGNEMENT :

RGB - Sciences administratives – Economie politique- Convention(1)

CODE DE L'U.E. (2):	71 80 06 U32 X1
CODE DU DOMAINE DE FORMATION (3):	702
CODE E.P.S. DU DOMAINE D'ETUDES SUPERIEURES (1)	9

La présente demande émane du réseau:

<input type="checkbox"/> (4) organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles	<input type="checkbox"/> (4) Libre subventionné confessionnel
<input checked="" type="checkbox"/> (4) Officiel subventionné	<input type="checkbox"/> (4) Libre subventionné non confessionnel

Identité du responsable du réseau :(1) ... Roberto GALLUCCIO – Administrateur-délégué CPEONS.....

Date et signature (1) : 03 avril 2021

¹ Article 7 de l'A.G.C.F du 15 mai 2014 relatif aux dossiers pédagogiques des sections et unités d'enseignement de l'enseignement de promotion sociale

1. Finalités de l'Unité d'enseignement : reprises en annexe n° 1 (1 page)

2. Capacités préalables requises : reprises en annexe n°2 (1 page)

3. Classement de l'unité d'enseignement :

3.1. Niveau

X (4) Enseignement supérieur de type court	O (4) Enseignement supérieur de type long
--	---

Domaine²

Domaine proposé (1) :	Domaines économiques et de gestion
Domaine décidé par le Conseil général (1)	Domaines économiques et de gestion

Date de l'accord du Conseil général:

Signature du Président du Conseil général:

11/05/2021

4. Acquis d'apprentissages: repris en annexe n° 3 (1 page)

5. Programme:

5.1. Etudiant

Repris en annexe n°4 (1 page)

5.2. Chargé de cours

6. Constitution des groupes ou regroupement: Repris en annexe n° 5 (1 page)

7. Chargé(s) de cours: Repris en annexe n° 6 (1 page)

8. Horaire minimum de l'unité d'enseignement :

Dénomination du (des) cours (1)	Classement du(des) cours (1) (5)	Code U (1) (5)	Nombre de périodes (1)
Economie politique	CT	B	18
Part d'autonomie		P	6
		Total des périodes	24

9. Tableau de concordance (à approuver par le Conseil général)

Repris en annexe n° 7 (1 page)

² Décret du 16 avril 1991, articles 43 et 45.

10. Réserve au Service de l'inspection de l'enseignement de promotion sociale :

a) Observation(s) de l'(des) inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] : (1)

b) Avis de l'inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE (4) - ~~XXXXXXXXXX~~ (4)

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 10/06/2021Signature :

p.o. Pierre Duchatelet
Inspecteur



Instructions

- (1) A compléter
- (2) Réserve à l'administration
- (3) Il s'agit du code du domaine de formation au sens de l'A.G.C.F. du 8 septembre 1997 déterminant les domaines de formation dans l'enseignement de promotion sociale ; ce code est proposé par le réseau et avalisé par l'Inspection
- (4) Biffer la mention inutile ou cocher la mention utile
- (5) Voir annexe 27 - tableau des codes « U »

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- Répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité d'enseignement a pour but de donner au personnel des administrations locales et provinciales les connaissances et capacités en matière d'*Economie politique* telles que le prévoit le programme proposé par le Conseil Régional de la Formation (C.R.F.) et faisant partie des conditions prévues pour obtenir une échelle supérieure de traitements conformément à la circulaire ministérielle du 27 mai 1994 relative aux principes généraux de la fonction publique locale et provinciale.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

En français,

- * résumer les un tableau de nombres, un graphique ou une formule ;
- * calculer des valeurs caractéristiques d'un ensemble de données statistiques ;
- * Interpréter et critiquer la portée des informations graphiques et numériques.
- * idées essentielles d'un texte d'intérêt général et les critiquer ;
- * produire un message structuré qui exprime un avis, une prise de position devant un fait, un événement, ... (des documents d'information pouvant être mis à sa disposition).

En mathématique,

- * traiter un problème en utilisant

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Certificat de l'enseignement secondaire supérieur

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, face à des situations exemplatives et en utilisant un vocabulaire spécifique, l'étudiant sera capable, en intégrant les éléments *d'Economie politique* :

- d'émettre un avis argumenté sur une problématique liée à la matière ;
- de proposer des solutions face à ces problématiques.
- de justifier par une argumentation appropriée les diverses réponses données;

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants:

- choix judicieux des éléments sur lesquels il fonde son raisonnement,
- niveau de clarté et de précision dans la formulation de la réponse,
- degré de pertinence de l'argumentation.

4. PROGRAMME

A la fin de ce cours, l'apprenant sera capable:

- d'expliquer, à travers les différents agents économiques, les principaux mécanismes économiques permettant de comprendre :
 - le fonctionnement du circuit économique ;
 - la détermination des équilibres de marché ;
 - les agrégats macro-économiques ;
 - les interventions ou la non-intervention de l'Etat ;
 - le rôle de la monnaie dans le circuit économique ;
- d'analyser les phénomènes liés à la croissance économique : cycles, inflation, chômage, ... ;
- d'établir les relations entre les fondements théoriques et les politiques économiques mises en œuvre par les pouvoirs publics ;
- de caractériser les finances publiques et le système d'imposition.

5. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

6. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant et/ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

Date de dépôt : 11/05/2021
Date d'approbation :

« RGB – Sciences administratives - Economie Politique -
Convention »

Date d'application :
Date limite de certification :

Code régime I définitif / provisoire	Code domaine de formation	Intitulé régime I définitif / provisoire	Code régime I définitif / provisoire	Code domaine de formation	Intitulé régime I définitif / provisoire
718542U32X1	702	RGB – Sciences administratives - Economie Politique - Convention	718542U32X1	702	Sciences administratives - Economie politique (convention)